

# Pour le bien-être et la santé de votre enfant...

## Il est recommandé de:

- ne pas fumer en présence des enfants
- ne pas fumer dans les pièces où l'enfant vit (salon, cuisine, salle à manger, etc.)
- toujours fumer à l'extérieur ou du moins dans un endroit où l'enfant ne se trouve jamais

Être un "fumeur passif", c'est le fait de respirer involontairement la fumée de tabac des autres.

La fumée de tabac contient de nombreuses substances chimiques parmi lesquelles des irritants, des produits toxiques et des cancérigènes. Ces produits toxiques se trouvent en très grande quantité dans la fumée qui s'échappe de la cigarette.

Ces produits toxiques restent présents dans l'air durant de nombreuses heures (48h pour 1 cigarette fumée).



Votre entourage et vos amis fument ? Invitez-les à fumer à l'extérieur de votre habitation !

**Fares asbl**

Service Prévention Tabac

Rue de la Concorde, 56 - 1050 Bruxelles

Tél : 02/ 512 29 36

[www.grossessesanstabac.be](http://www.grossessesanstabac.be)

Editeur responsable: JP van Vooren - Rue de la Concorde, 56 - 1050 Bruxelles

Votre  
enfant se  
porte mieux  
sans fumée !





Il est recommandé de ne pas fumer dans la voiture car l'espace est très restreint et la concentration de fumée y est très importante.



Il est recommandé de ne pas fumer dans les pièces où l'enfant vit. Les fenêtres ouvertes et la hotte de la cuisine ne permettent pas d'éliminer tous les toxiques de la fumée de tabac.



Votre entourage et vos amis fument ? Invitez-les à fumer à l'extérieur de votre habitation !